

Société

Razak,
«l'Allemagnien»

P 5

Réconciliation
nationale
Le processus de
plus en plus
adoubé

P 2



Jeu m'fri
Togo
télécom
identifie les
gagnants

P 2



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 041 Mercredi 12 octobre 2011 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Ce que la Cour de la CEDEAO n'a pas dit...

La Cour de justice de la CEDEAO a dit le droit. A sa manière. C'est son droit et aussi son devoir. On peut en rire ou en pleurer selon qu'on a perdu ou non une écharpe de députés dans cette affaire. Mais en riant ou en pleurant il faut simplement prendre garde à ce que les éclats de rire ou les sanglots ne fassent dire à la Cour de la CEDEAO, ce qu'elle n'a pas dit.

La Cour de la CEDEAO a dit que le droit des députés à être entendus avant la décision fatale du 22 novembre 2010 a été violé. La Cour a dit que cette violation doit donner lieu à une réparation. Mais la Cour n'a pas dit que pour réparer, il faut ramener les députés déçus à l'hémicycle. Si telle avait été sa volonté, la Cour de la CEDEAO l'aurait dite. La preuve, elle a voulu que 3 millions de nos mignons francs soient versés aux députés, et elle l'a dit. La Cour dit donc seulement ce qu'elle a voulu dire.

Il y a mille raisons pour qu'une cour dise certaines choses et en taise d'autres.

Peut-être faut-il simplement que les experts en exégèse et autres commentateurs et interprètes plus ou moins inspirés ne perdent pas de vue le bon sens qui a guidé les juges de la CEDEAO.

Ces juges savent dans leur infinie sagesse qu'on ne résout pas des problèmes politiques avec des solutions juridiques. ■

La Rédaction



Epilogue de l'Affaire ex-députés UFC contre République togolaise La Cour de justice de la CEDEAO opte pour le flou artistique

P 3

Droits de l'Homme, Examen Périodique Universel
Le Togo fait bonne figure à Genève

P 3

Elections Présidentielles au Libéria



Ellen Johnson Sirleaf, une foudre de guerre nobélisée à la veille du scrutin

P 7

Réconciliation nationale Le processus de plus en plus adoubi



Mgr Nicodème Barrigah, Pdt CVJR

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) poursuit ses audiences à l'intérieur du pays. Pendant ce temps, les Togolais remarquent que ce processus reçoit une adhésion de plus en plus forte des populations et des institutions nationales et internationales. La dernière en date est celle de l'Assemblée Nationale togolaise, qui lui a témoigné son soutien lors de sa rentrée budgétaire le 04 octobre 2011. Sur le plan international, la République Fédérale d'Allemagne (RFA) lui a aussi témoigné son soutien à travers une enveloppe de cent soixante et un (161) millions de francs CFA, en marge des audiences qui se sont tenues à Sokodé le 10 octobre 2011. La cérémonie s'est déroulée à Sokodé dans la région centrale à environ trois cents kilomètres de la Capitale Lomé. Le don s'est fait par le truchement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui gère les fonds de la commission de Monseigneur Nicodème Barrigah. Ce soutien est la traduction de l'admiration que cet Etat voue à la Commission. C'est le nouvel ambassadeur de la RFA, Joseph Weiss au Togo qui a représenté son pays. « Je voudrais, au nom de la Représentation Nationale, saisir cette occasion pour féliciter la CVJR et l'encourager à garder à l'esprit le but ultime de sa mission, à savoir : aider les Togolais à se pardonner mutuellement et à se réconcilier », déclaration du Président de l'Assemblée nationale togolaise, El Hadj

Abass Bonfoh, lors de l'ouverture de la 2ème session ordinaire de l'année de son institution. Le processus de réconciliation dans lequel beaucoup n'ont pas cru au début, au fil des jours commence à recevoir de plus en plus de soutien. Ce, depuis surtout le recadrage du Chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé, initiateur de ce processus, au lendemain du droit de réponse musclé des Forces Armées Togolaise (FAT) sur les incidents de la Lagune de Bè et l'attaque de la Primature. Comme nous l'avons déjà souligné dans le numéro 038 du Mercredi 21 septembre 2011 dans l'article intitulé « Recadrage du Chef de l'Etat, la réconciliation à nouveau sur les rails ? », le processus dirigé par Monseigneur Barrigah rencontre de plus en plus l'adhésion des populations et des institutions togolaises. Pour preuve, depuis cette rencontre avec le Chef de l'Etat, les FAT ont revu et corrigé leurs manières d'user du droit de réponse que leur accorde la CVJR. Ainsi, depuis les audiences de Lomé où elles se sont fait remarquer négativement, elles ne se sont plus illustrées de cette manière bien qu'elles continuent à apporter leur droit de réponse.

En conclusion, une remarque est générale depuis la fin des audiences à Lomé, aucune institution ni autorité n'est allée à l'encontre de ce processus. Toutes reconnaissent la dure mission confiée à la CVJR et lui souhaitent d'ailleurs de s'armer de courage pour parvenir à ses fins qui n'est autre que la réconciliation des fils et filles du Togo. Surtout avec cette enveloppe de la République Fédérale d'Allemagne la CVJR voit le poids de ses fardeaux un peu soulager, du moins sur le plan des ressources financières. Comme dans tous les autres processus de justice transitionnelle le tout est de faire en sorte qu'à un moment donné le train de la réconciliation puisse embarquer à chaque arrêt beaucoup plus de passagers. ■

Magloire A.

Jeu m'fri Togo télécom identifie les gagnants



Gbarre Serge, Chef du département Marketing de Togo télécom

Pour récompenser ses fidèles clients, Togo télécom a organisé du 4 juin au 04 septembre 2011 un grand jeu dénommé m'fri. La cérémonie d'identification des gagnants a été organisée le vendredi 07 septembre dernier au nouveau siège de Togo télécom au carrefour de la Réconciliation à GTA. Ce jeu récompense les meilleurs clients répartis en six catégories. La première catégorie est le m'fri Premium, qui récompense le client ayant accumulé le plus grand nombre de points toutes catégories confondues. La deuxième catégorie est le m'fri Gold qui récompense celui qui a accumulé le plus grand nombre de points sur les appels internationaux émis et reçus. La troisième catégorie est le m'fri Silver, qui récompense ceux qui ont accumulé le plus grand nombre

de points sur les appels envers les réseaux mobiles. La quatrième catégorie est le m'fri bronze. Elle permet de récompenser ceux qui ont accumulé le plus grand nombre de points sur les appels vers le réseau de Togo télécom. La cinquième catégorie est le m'fri classique, qui prend en compte les mille premiers clients qui ont souscrit au m'fri. Enfin, la sixième et dernière catégorie est le m'fri quiz. Celle-ci récompense les meilleurs joueurs au quiz du jeu m'fri. L'occasion a été saisie une nouvelle fois par le Chef du département Marketing de Togo télécom, Gbarre Serge, pour rappeler les conditions et la procédure du jeu. Il faut d'abord souscrire à l'offre m'fri, ensuite s'inscrire ou se faire inscrire pour pouvoir prendre part au jeu proprement dit. Les lots qui seront décernés à leurs gagnants aujourd'hui mercredi 12 octobre 2011, se compose de tickets au grand concert m'fri, de motos homme et dame avec casques et des ordinateurs portatifs. Les tickets sont ceux du grand concert que Togo télécom organise le 15 octobre prochain au Stade Omnisport de Lomé. ■

Magloire A.

Micro à l'Envers

Les confrères se prononcent sur l'actualité



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion
Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
BRHOOM Kwamé
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Magloire A.
Wilfried Ted
Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIABLE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO
Imprimerie
Service Compris
Tirage
2000 exemplaires

Sujet de la semaine: Affaire des ex députés UFC vs République togolaise, à votre avis, la Cour de Justice de la CEDEAO a-t-elle été claire dans sa décision?

Ambroise DAGNON, Journaliste Légende FM



La décision de la Cour est on ne peut plus claire. La Cour a condamné le Togo pour avoir violé les articles 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et 7 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. La Cour a noté que l'article 6 du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale togolaise à base duquel la Cour Constitutionnelle avait prononcé l'exclusion des neuf députés ne s'impose pas à ces députés puis que l'article en question s'applique à des députés régulièrement élus au

Parlement. La Cour a condamné le Togo à réparer cette violation du droit des députés et à verser ensuite des dommages et intérêts estimés à 3 millions de FCFA. Réparation veut-elle dire réintégration? Dans les motifs de la Cour, elle note et constate que les députés n'ont jamais démissionné parce que la procédure ayant conduit à leur exclusion est irrégulière. Pour la Cour de Justice de la CEDEAO les neuf députés sont toujours considérés comme des députés au Parlement. C'est une décision claire. ■

Roger ADZAFO, Journaliste Togoportail.net



Sur cette question, moi je pense que la Cour de Justice de la CEDEAO, loin de mettre fin au litige qui oppose les neuf députés à l'Etat togolais et à l'UFC, vient plutôt de rajouter la confusion dans l'esprit des togolais par cette décision. Les députés qui ont saisi la Cour ont demandé deux choses : leur retour à l'Assemblée et la condamnation de l'Etat togolais à payer des dommages et intérêts. Si la Cour a eu la clairvoyance de fixer le montant

des dommages et intérêts qui est de 3 millions de FCFA par député, rien ne l'empêche d'inviter les députés exclus à reprendre leur siège au Parlement. Je laisse l'aspect juridique de la question aux spécialistes mais je crois que la Cour n'a pas été très claire. Ce qui explique les différentes interprétations que chacun fait de l'arrêt de la Cour selon qu'on se trouve dans tel ou tel camp. ■

Komi ADJRAKOU, Journaliste à Agni L'Abeille



On sait que le Togo ne respecte aucune loi. Des députés avaient été injustement renvoyés de l'Assemblée Nationale en pleine mandature. Alors que la Constitution togolaise en son article 52 stipule clairement que tout mandat impératif est nul. Mais le Bureau de l'Assemblée Nationale et la Cour Constitutionnelle ont outrepassé cette disposition juste pour arranger un allié politique du pouvoir. Voilà que la Cour de Justice de la CEDEAO, une juridiction régionale indépendante vient de débouter l'Etat togolais en donnant

raison aux députés pro Fabre. L'arrêt de la Cour est sans équivoque possible. La République du Togo est appelée à réparer la violation du droit de ces neuf députés à siéger et finir leur mandature et dans un second temps payer les dommages et intérêts fixés à 3 millions. Il n'est pas possible que les autorités togolaises refusent de respecter cette décision en se réfugiant derrière des interprétations bizarres. ■

Epilogue de l’Affaire ex-députés UFC contre République togolaise La Cour de justice de la CEDEAO opte pour le flou artistique

La Cour de Justice de la CEDEAO vient de rendre sa décision suite à la plainte de neuf citoyens togolais, des ex-députés UFC qui ont transhumé à l’Alliance Nationale pour le Changement. Dans le dispositif de la décision rendue par la juridiction communautaire, les hauts magistrats ont jugé « qu’il y a violation par l’Etat du Togo du droit fondamental des requérants à être entendus tel que prévu par les articles 10 de la Déclaration Universelle des droits de l’Homme et celle de la Charte africaine des droits de l’Homme et des Peuples.... En conséquence ordonne à l’Etat du Togo de réparer la violation des droits de l’homme et de payer à chacun le montant de trois millions de francs CFA »

Si la décision ainsi libellée donne absolument gain de cause aux requérants en ce sens que leur droit sacré d’être entendu a été violé, il apparaît que c’est uniquement au niveau de l’indemnisation que la cour de la CEDEAO a fait preuve de clarté en évaluant le préjudice subi à 3 millions de francs CFA.

Sur la réparation de la violation du droit à être entendu ou de celui d’avoir droit à un procès équitable, la décision de la cour est muette comme une carpe, ce qui n’a pas manqué de créer dans le pays une vraie guerre d’interprétation entre partisans de l’ANC, partisans de l’UFC et autorités administratives



Gilchrist Olympio (UFC) et Jean Pierre Fabre (ANC)

togolaises chargées de l’exécution de la décision de la cour de la CEDEAO.

Dès l’annonce de cette décision, l’ANC et ses militants ont organisé dans certaines rues de Lomé, une bamboula qui a d’ailleurs coïncidé avec la célébration de la première année de création de leur parti, pour fêter le retour prochain de leurs neuf députés à l’Assemblée nationale. De leur côté les membres du gouvernement ont déclaré attendre la notification à l’Etat togolais de la décision de la cour sous régionale afin de s’assurer qu’il y a une même compréhension de cette décision. Tout en affirmant

l’attachement du Togo au respect de ses engagements internationaux, le Ministre Pascal Bodjona, Porte Parole du gouvernement a déclaré lors d’un débat télévisé, le week end dernier, sur la Chaîne nationale que si l’Etat togolais est astreint à l’obligation de payer le montant exigé aux requérants, nulle part il n’est fait mention expressément d’un retour des députés à l’hémicycle. A cet effet, il estime que la cour sous régionale n’est aucunement qualifiée pour casser les décisions de la Cour Constitutionnelle togolaise dont les décisions d’ailleurs ne sont susceptibles d’aucun recours

selon l’article 106 de notre loi fondamentale.

Le constat général c’est que la décision de la cour de justice de la CEDEAO demeure ce vaste boulevard sur lequel les interprétations les plus réfléchies font route avec des rêves et des interprétations les plus saugrenues. Le tout d’ailleurs bien entretenu par des juristes et des journalistes qui ne laissent plus aucune possibilité de réflexion aux citoyens. Jamais sur une question aussi importante, une cour n’a entretenu un tel flou artistique.

Si d’habitude les décisions de justice sont claires pour faciliter

leur exécution, dans la présente affaire le point le plus indiscutable reste les 27 millions que l’Etat togolais doit verser aux requérants pour violation de leur droit à être entendu.

Des nombreux observateurs de la scène internationale ont été amenés à analyser cette situation, notamment le premier volet du dispositif de la récente décision de la cour de justice de la CEDEAO, comme une invitation à dialoguer et à trouver un compromis que les juges de la CEDEAO ont adressé en bonne et due forme aux Togolais toutes tendances confondues. S’ils pouvaient parler comme monsieur tout le monde, les juges auraient dit : « allez laver votre linge sale en famille ».

Ce qui est devenu une affaire nationale est né banalement d’une crise de mutation au sein d’un parti dont le contact avec l’exercice du pouvoir a entraîné une implosion dévastatrice. L’éclatement a été suivi d’une lutte acharnée pour le contrôle du patrimoine et des autres acquis du parti. De plus en plus donc, il s’annonce impérieux que l’ANC et l’UFC mettent de l’eau dans leurs coupes respectives pour aider l’Etat à résoudre efficacement ce litige dont l’odeur piquante commence à envahir nos voisins de la sous région. ■

A.KILI

Droits de l’Homme, Examen Périodique Universel

Le Togo fait bonne figure à Genève

Notre pays fait partie des 43 délégations nationales qui ont accepté se soumettre à cet exercice destiné à présenter la situation réelle de la défense, de la protection et de la promotion des droits de l’homme. Suite au rapport présenté le jeudi 6 septembre 2011 par Mme le Ministre Leonardina Wilson de Souza, chargé des Droits de l’Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique, la délégation officielle togolaise a été soumise au traditionnel jeu des questions réponses en vue d’une meilleure compréhension du rapport. Et c’est ainsi que suite à la présentation de ce rapport que plusieurs pays ont qualifié de non complaisant en ce qu’il a su présenter en toute humilité et impartialité les efforts consentis, les

lacunes et entraves récurrentes et les attentes par rapport à la promotion et à la défense des droits de l’homme au Togo ; les recommandations ont été faites ce lundi 10 octobre 2011 par le Conseil des Droits de l’Homme à l’endroit du Togo.

Au total 133 recommandations ont été adressées à l’Etat togolais et trois pays à savoir la Pologne, le Botswana et le Koweït, chargés de suivre l’adoption de ces résolutions dont 10 feront l’objet d’une prochaine évaluation prévue en mars 2012.

Sur les 133 résolutions, il est apparu clairement que le Togo est déjà en phase avancée d’exécution de 23 d’entre elles. Aussi le Togo a rejeté purement et simplement l’application de 11 recommandations, estimant qu’en l’état actuel des choses et selon les réalités togolaises, ces recommandations seront

difficilement applicables. Il s’agit des recommandations portant ratification du Protocole facultatif des droits économiques sociaux et culturels (DESC), la signature du traité de Rome portant création de la CPI et sur l’homosexualité.

Au final, 112 recommandations sont donc faites au Togo qui a singulièrement montré tout au long de cet Examen Périodique Universel sa volonté de s’engager résolument dans la protection, la défense et la promotion des droits de l’homme sur son territoire. La délégation togolaise à cet effet a sollicité un appui technique et financier. Plusieurs partenaires se sont d’ores et déjà offerts pour accompagner notre pays notamment sur les terrains de lutte pour la promotion des droits des enfants, de la lutte contre la violence faite aux femmes



Leonardina Wilson De Souza, Ministre des Droits de l’Homme

et dans le sens de la lutte contre la torture.

Un passage réussi qui a convaincu sur la volonté politique des hautes autorités du Togo à promouvoir les droits de l’homme et l’enracinement effectif de la démocratie. ■

Schmidt EZA

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Partie



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

 =====
 DIRECTION GENRALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
 (TOGO TELECOM)

 =====
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE
 DE 08 VEHICULES 4x4 DOUBLE CABINE PICK UP, 03 VEHICULES 4x4 STATION WAGON
 ET DE 05 VEHICULES FOURGONNETTES POUR LES BESOINS DE TOGO TELECOM**

Date de lancement de l'Avis : 03 octobre 2011

Appel d'Offres N° : AON n°001/2011/ TGT/DG/ PRMP/DML

1. La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) lance sur fonds propres, un Appel d'Offres National pour la fourniture et la maintenance de 08 véhicules 4x4 double cabine Pick-Up, 03 véhicules 4x4 Station Wagon et de 05 véhicules fourgonnettes pour les besoins de TOGO TELECOM.

2. Sont admises à concourir toutes les personnes morales établies au TOGO, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).

3. L'ensemble des véhicules est reparti en trois lots (03) lots présentés dans le tableau ci-après :

Lots	Désignation	Quantité	Garantie de soumission
Lot 1	Véhicules 4x4, double cabine Pick Up	08	5 640 000 FCFA
Lot 2	Véhicules 4x4 Station Wagon	03	2 718 000 FCFA
Lot 3	Véhicules fourgonnettes	05	2 100 000 FCFA

4. Le délai de livraison des véhicules est de quatre vingt dix (90) jours à compter de la notification du marché.

5. Chaque soumissionnaire peut soumissionner pour un ou deux lots ou pour l'ensemble des lots. Pour chaque lot, l'offre conforme la moins-disante sera retenue pour l'attribution du marché. Un soumissionnaire peut être attributaire de tous les lots.

6. Le dossier d'appel d'offre pourra être acheté à la Direction Générale de TOGO TELECOM, Porte 007 SPL au rez-de-chaussée, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de **Cinquante Mille (50 000) F CFA**, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
 Place de la Réconciliation, quartier Atchanté
 BP : 333 Lomé – Togo
 Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
 Téléx : 5245 TG
 Fax : (228) 22 21 03 73
 E-mail : spdgtgt@togotel.net.tg

7. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées de la garantie de soumission et déposées au plus tard **le 03 Novembre 2011 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif de TOGO TELECOM du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

8. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis **le 03 Novembre 2011 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du 8^{ème} étage du nouveau siège de TOGO TELECOM.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site Internet de TOGO TELECOM: www.togotelecom.tg ou s'adresser au Département Moyens et logistiques, Direction Générale, sis à la Place de la Réconciliation, quartier Atchanté, Tél.: 23 38 55 92 / 22 53 40 05.

La Direction Générale
 de TOGO TELECOM

Société

Razak, « l'Allemagnien »

Les frères togolais expatriés ont toujours eu, et ce pendant longtemps, leur place dans nos sociétés togolaises. Généralement, ils font figure de « golden boys » dans un environnement où pendant longtemps, on a toujours cru et pensé que l'Europe et l'occident en général sont la clé du succès, la porte d'entrée vers la prospérité et c'est ainsi que les familles ne lésinent pas devant les moyens pour avoir au moins un enfant en Europe. Et si pendant de nombreuses années les jeunes togolais - qui ont choisi l'Allemagne, la France, la Suède, la Belgique ou encore les Etats-Unis comme destinations en vue de se chercher - ont marqué les familles, leur survie et leur évolution - il n'en demeure pas moins qu'il y a eu quelques cancre de cette école de « venus de France » qui n'ont rien apporté de positif à leurs familles qui ont souvent consenti d'énormes sacrifices pour leur payer les frais d'un voyage qui s'est soldé par un retour en charter dans des conditions que les concernés ont toujours de la peine à expliquer. Razak l'Allemagnien, nom hérité

de son bref séjour à Hambourg en Allemagne où il était sensé atterrir, chez un cousin qui devait l'initier à la recherche de l'or dans ce eldorado de Schengen - fait partie de ces échecs patents qui ont vite convaincu ceux qui ne sont pas encore partis que l'herbe n'est pas aussi verte qu'on l'imagine de l'autre côté de la rive.

Seul garçon de sa maman, elle-même la troisième épouse d'un homme qui au crépuscule de sa vie ne devait pas pourtant avoir beaucoup de soucis à se faire par rapport à ses vieux jours, Razak a grandi dans un relatif confort au moment où le commerce de ses deux parents et des autres femmes du ménage permettait à la famille polygame de s'occuper des dix huit enfants du vieux Traoré.

Au fil des années les entrées financières de la famille se sont amenuisées et les parents ont commencé à réfléchir à leur assurance vie en envoyant les enfants en Allemagne, la destination de choix, le pays où les parents connaissaient sans doute quelqu'un qui connaît quelqu'un qui peut

éventuellement accueillir un fils et lui enseigner le chemin de la réussite. Solidarité musulmane obligeant presque, les parents de Razak ont vite trouvé les moyens de l'envoyer chez son cousin éloigné à Hambourg. Nous étions en novembre 2000.

Le séjour allemand de Razak a été l'un des plus traumatisants pour sa famille. Plusieurs fois son cousin lointain de Hambourg s'en est plaint auprès de ses amis et dans la communauté des expatriés et c'est ainsi que les errements et les actes d'insouciance de Razak sont arrivés jusqu'à sa famille au Togo.

Razak qui envoyait difficilement de l'argent à sa maman sous prétexte qu'il n'avait pas encore les papiers lui permettant de travailler, serait l'un des africains les plus en vue à Hambourg. Une vie que les allemands eux mêmes lui envieraient. Razak n'a pas changé ses habitudes : alcool, cigarettes, femmes et fringues. Plusieurs photos retrouvées chez les amis de Razak (ceux qui sont restés au pays) attestent partiellement de cette vie paradisiaque. Razak a toujours



cru que sa vie était courte et qu'il lui fallait vivre intensément, pour lui c'était une sorte de mission sur terre et cela commençait en Allemagne, le pays qui lui a offert les premiers véritables moyens de son épanouissement.

La vie allemande de Razak pourrait contenir dans un journal que lui-même a commencé à écrire par mail généralement destinés à ses amis Arsène et Kalil qu'il traitera plus tard de traîtres avant de renouer avec eux dès son expulsion vers le Togo.

Au début du roman celui qu'on appelle désormais l'Allemagnien, un peu par ironie et parfois par fascination pour ce qu'il représentait : un marginal qui fait fi de ce qu'on pense et dit de lui. Un philosophe qui donne un autre sens à la vie, cette richesse à

la fois grande et éphémère et qui du reste ne nous appartient pas totalement. Razak croyait que chacun avait sa route et pour cela s'efforçait de ne jamais envier ses frères cadets qui l'ont suivi en Allemagne et qui finalement ont évité aux parents de mourir de chagrin après son échec. De toute façon, il n'avait jamais considéré sa vie comme un échec, malgré la galère qui le caractérisait de puis son retour et la marginalisation dont il est victime au sein de sa famille qui le considérait comme un raté.

L'Allemagnien savait que sa vie n'était pas finie et qu'en mission sur terre, il devait faire parler de lui, autrement que depuis son retour forcé d'Allemagne. ■

La suite dans LE LIBERAL No 42
Le Briscard

Vers une rentrée universitaire sereine à l'UL

Les principaux points de l'accord quasiment pris en compte

Les couleurs de la nouvelle année universitaire ont été officiellement annoncées depuis le 30 septembre dernier par la Direction des Affaires Académiques et Scolaire (DAAS) avec la tenue d'une rencontre d'information organisée à l'intention des nouveaux étudiants. Les étapes de pré inscription et même de l'inscription ont été entamées et le campus de Lomé connaît de nouveau une affluence des grands jours. Les cours peuvent effectivement débuter dès la prochaine rentrée universitaire programmée au 24 octobre. Les points importants contenus dans l'accord tripartite intervenu entre le gouvernement, les autorités universitaires et les associations estudiantines sont pris au sérieux et quasiment résolus par le ministère de l'enseignement supérieur et la présidence de l'université, chacun en ce qui le concerne. L'accord signé le 04 juillet en dix points et sur deux plans est en cours d'application à la satisfaction des étudiants.

Toutes les mesures qui doivent concourir au bon démarrage de la nouvelle année universitaire sont prises pour éviter le

scénario de l'année écoulée. Sur le plan académique, certains des engagements étaient mis en œuvre avant la fin des examens notamment, le principe de la réprogrammation des Unités d'Enseignement fondamental et des UE dans lesquelles il y a eu un faible taux de réussite. A l'orée de cette nouvelle année académique qui démarre le 24 octobre prochain sur les campus universitaires de Lomé et de Kara, des cellules d'information sont à pied d'œuvre pour permettre aux étudiants d'être informés avant le début des cours. La DAAS de son côté a commencé sa mission d'information sur les inscriptions.

Sur le plan matériel, le Ministre François Galley de l'enseignement supérieur et sa commission technique sont en œuvre pour que la bourse d'étude soit rétablie dès le début de la rentrée. A propos, une rencontre de concertation avec les associations d'étudiants a eu lieu en Août dernier pour la détermination des critères d'éligibilité à la bourse. Tout est fin prêt mis à part quelques réserves émises par les Responsables du Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais. Les réserves portent

sur l'âge et le montant. 21 ans pour le gouvernement, 23 ans selon le MEET. S'agissant du montant de la bourse, la commission gouvernementale propose 22000 alors que le MEET propose 30 000 Francs CFA. Les étudiants qui feront la demande de résider dans les cités payeront désormais 4 500 f CFA pour les chambres individuelles et 2 000 FCFA pour les chambres doubles. Ils peuvent alors bénéficier gratuitement de l'eau des forages qui sont déjà en construction pour régler pour une fois de bon, la récurrente pénurie d'eau au niveau des cités. De nouvelles lignes de dessert ont été ouvertes pour faciliter le déplacement des étudiants avec 10 bus pour l'université de Lomé, et 5 pour l'université de Kara.

L'acquis considérable dont peuvent se prévaloir désormais les étudiants est le fait que les frais d'inscription sont désormais à 5000 F CFA. Seuls les frais pédagogiques fixés à 250 f par crédit sont à payer en plus. Les autres points de l'accord devront être mis en œuvre au cours de l'année académique notamment l'affichage des procès verbaux des examens de la session harmattan seront



affichés avant l'organisation de la session de mousson, la permission à un étudiant n'ayant pas validé certains pré requis, tout en ayant suivi les cours d'être évalué dans l'unité d'enseignement suivante et autres encore.

Néanmoins, le Ministre se doit de continuer à mener des discussions avec les associations d'étudiants pour avoir le consensus autour des critères d'éligibilité à la bourse pour ne pas raviver la contestation au cours de la nouvelle année. De plus, la construction d'amphithéâtres et blocs pédagogiques polyvalents dans les universités promise n'a pas commencé. Les ressentiments des étudiants sont à prendre au sérieux pour éviter toute contestation à l'avenir. ■

BRHOOM Kwamé

La scolarisation de la jeune fille

Une initiative toujours vaine malgré les efforts de l'Etat

Les cours de récréations ont repris leur ambiance bruyante depuis quelques jours. Les élèves ont repris la mort dans l'âme pour certains et pour d'autres avec un enthousiasme débordant le chemin de l'école. Cette reprise que nous souhaitons calme et studieuse nous amène à lever le voile sur l'épineux problème de la scolarisation de la jeune fille surtout dans nos pays au sud du Sahara. La scolarisation de la jeune fille en Afrique généralement et dans notre pays en particulier est un problème récurrent malgré les efforts multiformes mis en œuvre par l'Etat et la plupart de ses partenaires, les organisations de la société civile entre autre pour ramener un tant soit peu les effectifs des jeunes filles au niveau de celui des garçons. Et établir ainsi d'égalité de genre. La diminution des frais scolaire

des jeunes filles au niveau du secondaire il y a quelques années déjà est un fait palpable. Malgré tous ces efforts dans certains milieux le nombre de jeunes filles scolarisées n'augmente pas vraiment. Pourquoi les populations de certaines contrées préfèrent-elles scolariser les garçons plutôt que les jeunes filles ? De même qu'est ce qui freine l'évolution des jeunes filles dans leur cursus scolaire ? Et parfois les amène à abandonner les classes ? Dans la mentalité collective des africains le garçon est appelé à être à la tête de la famille qu'il aura à fonder et ainsi faire perpétuer le nom paternel. Il doit aussi transmettre ses connaissances et coutumes à ses descendants. Alors que la fille, elle doit fonder son foyer avec un « étranger » qui donnera son nom à ses descendants. Dans nos communautés la plupart du

temps les gens pensent que les filles n'ont pas besoin d'aller loin à l'école. Ces quidams estiment qu'on n'a pas besoin d'avoir un bagage intellectuel important pour s'occuper d'un foyer. Pour certains d'entre eux les plus modérés, les femmes ont juste besoin de savoir lire et écrire et de trouver un bon parti c'est-à-dire en termes clairs de faire un « bon » mariage. Pour les extrémistes la femme n'a pas besoin de l'école pour prendre soin de son mari et de ses enfants. Avec l'évolution des mœurs, les mentalités ont progressé et le nombre de femmes scolarisées a augmenté sensiblement. Mais sur les bancs, le genre féminin doit lutter contre les harcèlements de toutes sortes et surtout les grossesses in désirées. Contrairement au garçon, la fille doit avoir un look clean c'est-à-dire elle doit soigner son physique et cela n'est pas une

mince affaire, elle a besoin alors des moyens pour se faire belle de la tête jusqu'aux pieds. C'est souvent la recherche de ses sous qui amène les jeunes filles à compromettre complètement leur avenir. Depuis quelques années déjà les autorités en charge de l'éducation pour de raisons d'hygiène et surtout pour amener les jeunes filles à consacrer plus de temps à leurs études ont décidé que toutes les filles devraient se coiffer. Ceci fait que les filles ne perdent plus de temps les week-ends dans les salons des coiffeuses pour se faire les cheveux. Cette décision mine de rien attendue un tant soit peu cette image de « miss » que certaines filles utilisent allégrement pour « bipper » leurs professeurs ainsi que leurs camarades garçons. La déscolarisation de la jeune fille en Afrique en général et au Togo en particulier et un fléau qui a son origine dans les préjugés

sociaux. Il revient alors aux parents de mettre tous leurs enfants sans distinction de sexe sur le même pied d'égalité. Bien que de part la morphologie physique certains travaux sont plus destinés à tel sexe ou à l'autre, les parents doivent inculquer des connaissances de toutes sortes aux garçons comme aux filles. Les garçons doivent apprendre à faire le ménage comme les filles elles doivent apprendre à faire les travaux champêtre. D'après certaines études, les femmes seraient aussi bonnes que les hommes dans certaines professions et elles dépassent même les hommes dans d'autres activités comme la conduite (elles font moins d'accidents). Œuvre donc par la sensibilisation à encourager les parents à scolariser leurs filles. ■

Wilfried Ted

DU NOUVEAU A LOME

COACH MEMOIRE, UN SERVICE A DESTINATION DES ETUDIANTS

COACH MEMOIRE offre aux étudiants l'expertise de professionnels et l'expérience d'enseignants chevronnés pour la rédaction de leurs mémoires ou de leurs rapports dans le cadre de leur formation. Pour tous ceux qui éprouvent des difficultés à trouver un directeur de mémoire disponible et un cadre adéquat, COACH MEMOIRE leur fournit l'accompagnement ainsi que les outils nécessaires à la rédaction réussie de leurs travaux.

A QUI S'ADRESSE T-ON ?

Etudiants : BTS/IUT - Licence - Master - Doctorat - Ecole d'ingénieurs - ENA - Etc.

Employés/ Cadres.

NOS SERVICES :

- Mise à disposition d'un coach/expert ;
- Aide à la rédaction de mémoire, de rapport (stage, mission etc), exposé, mini projet.... ;
- Proposition de plan, problématique, méthodologie, introduction, conclusion etc. ;
- Proposition de thème de mémoire ;
- Révision technique du travail de mémoire ou du rapport de stage déjà entamé ;
- Fourniture de secrétariat (saisie et mise en forme du mémoire ou du rapport, reliure, présentation en Powerpoint, etc.) ;
- Enregistrement du document final sur support numérique (CD-ROM) personnalisé.

NOS DOMAINES DE COMPETENCE :

- Action commerciale ; Assistance de Gestion ; Assurances ; Banque ; Communication ; Droit ; Economie ; Finances ; Fiscalité ; Force de vente ; Gestion de Projet ;

Informatique ; Marketing ; Méthodologie de recherche ; Réseau ; Télécoms etc.

NOS OFFRES :

KIT COACHING. Elle comprend :

- la mise à disposition d'un coach/expert ;
- l'accompagnement jusqu'à la finalisation du mémoire ou du rapport ;
- la méthodologie de la présentation du mémoire.

KIT SECRETARIAT. Elle comprend :

- la saisie ; -la mise en page ; -l'impression ; -la reliure du document (en double exemplaires) ; -2 CD personnalisés ;
- la présentation en Powerpoint.

KIT MEDIUM. Elle comprend :

- la correction des fautes ; -la reformulation des phrases ; -la restructuration globale d'un mémoire ou d'un rapport déjà entamé ou réalisé.

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

FOCUS YAKOU, sarl 40, Bd de l'OTI B.P. 431.

Tél/fax : 22 27 07 77 Illico : 22 35 77 66

Courriel : contact@focusyakou.com

Primaires socialistes Ségolène Royal fait l'adieu aux armes les larmes aux yeux

Après avoir perdu l'ancien Directeur Général du FMI Dominique Strauss Kahn dans des conditions rocambolesques, le parti socialiste cherche son candidat pour les élections présidentielles d'avril 2012. L'oracle annoncé ces derniers temps par les dieux des sondages s'est confirmé le week-end passé : seuls François Hollande et Martine Aubry ont été retenus pour le deuxième tour des primaires socialistes.

Les grands enseignements de ce premier tour c'est bien la désillusion de Ségolène Royale et la percée d'Arnaud Montebourg. Les années passent et ne se ressemblent pas.

Ségolène Royal, la candidate de l'écurie PS il y a 5 ans a subi une grosse déconvenue électorale et la preuve est donnée aujourd'hui

par anticipation que 2012 ne sera pas un remake de 2007.

Son aura s'est effilochée très rapidement après les présidentielles de 2007 avec un véritable coup de semence en 2008 lors de l'élection du Premier Secrétaire du Parti. Ce revers, elle avait eu du mal à l'admettre, en se livrant à une guéguerre sans merci contre Martine Aubry, dans laquelle elle a laissé des plumes. La Présidente du Conseil Général de Poitou - Charentes est donc obligée de faire l'adieu aux armes les larmes aux yeux.

S'il était connu qu'elle n'avait plus d'emprise sur les leviers du parti noyauté par les Apparachiks du PS, elle a aussi perdu au fil du temps son emprise sur la base qui était acquise à sa cause au sein de laquelle elle avait du mal à

convaincre aujourd'hui ; ce qui lui a asséné le coup fatal.

Mais au fond Ségolène, était bien consciente de son handicap, mais elle croyait toujours à une hypothétique chance venue d'ailleurs pour la délivrer de sa descente aux enfers. Ce fut une illusion perdue.

Ségolène Royal qui porte bien son nom restera tout de même celle qui a été la première femme à passer le cap du premier tour d'un scrutin présidentiel au pays de Charles Degaulle en 2007.

Mais la perspective de voir peut-être son ancien compagnon accéder aux marches de l'Elysée avec une autre au bras n'était pas fait pour consoler Ségolène au soir de sa défaite la plus cuisante de sa belle carrière politique.

Le succès inespéré de Arnaud de Montebourg un de ses grands



Ségolène Royal

soutiens de 2007 a rendu la coupe encore plus amère.

Mais les larmes ont cette vertu magique de donner une couche d'humanité à ces âmes damnées que sont souvent les hommes et

les femmes politiques.

Tous les yeux sont maintenant tournés vers François Hollande et Martine Aubry. ■

Dieudonné ESSO

Elections présidentielles au Libéria Ellen Johnson Sirleaf, une foudre de guerre nobélisée à la veille du scrutin

Hier les libériens étaient conviés aux urnes pour choisir celui ou celle qui va présider aux destinées du pays pour les cinq années à venir.

Dans la course, 16 candidats dont deux de poids: le chef de l'Etat sortant, Ellen Johnson Sirleaf, prix Nobel de la paix et candidate du Parti de l'unité (PU), et Winston Tubman, candidat du Congrès pour le changement démocratique (CDC).

Si le prix Nobel peut raisonnablement doper les chances de la sortante, elle peut se heurter à ce qu'il convient d'appeler le syndrome Gorbachev qui bien qu'auréolé de sa stature de prix Nobel de la paix obtenu en 1990 à la faveur de l'ouverture de l'ancienne URSS au monde à travers la Glasnost et la perestroïka, n'en était pas moins impopulaire au plan interne. Cette impopularité avait précipité son départ du pouvoir par une démission.

Si le Comité Nobel a ses critères pour récompenser ses lauréats, l'électeur a aussi les siens pour accorder son suffrage qui se résumait bien souvent à la quête du mieux-être.

Il est possible de rentabiliser politiquement un prix Nobel, mais cela ne va pas de soi en tout cas.

Malgré le fait qu'elle soit appréciée par la communauté internationale, Ellen Johnson Sirleaf est très critiquée chez elle et son principal rival ancien diplomate, et ancien ministre de la Justice, Winston Tubman n'est pas à court d'arguments. Mais, c'est dans la nature des choses, l'art de conduire les affaires de la cité fait qu'on s'expose



Ellen Johnson Sirleaf, Prix Nobel Paix 2011

toujours aux critiques.

Il reproche à la sortante d'avoir échoué à réconcilier les libériens et d'avoir soutenu l'ancien chef de guerre Charles Taylor, accusé de crimes contre l'humanité.

Même réprimande au plan économique.

Si les électeurs se font l'écho de ces critiques, la tâche ne sera pas aisée pour Sirleaf en dépit du fait qu'elle soit « Nobélisée ».

Une équation qui se complique avec le soutien apporté par l'ancienne Star du football, Georges Weah à Tubman dont le poids électoral est non négligeable.

Mais la prime au sortant est là et elle fait souvent la différence dans cette Afrique malade de ses hommes politiques, comme dirait l'autre. ■

Dieudonné ESSO

Phase finale de la Can 2010 Le Niger rentre dans l'histoire ; le Nigéria, l'Afrique du Sud sur les pas du Togo

Les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2012 ont connu leur épilogue le week-end dernier avec un lot de surprises. Un seul constat a été fait lors de la dernière journée des éliminatoires disputée sur tout le continent africain les 8 et 9 octobre dernier, c'est l'élimination des grosses pointures de la course pour le Gabon et la Guinée Equatoriale 2012. Après l'élimination consommée du Cameroun, de l'Egypte, du Togo notamment, c'est l'Afrique du Sud et l'Algérie qui ont vu voler en éclat leur qualification au profit du Maroc et du Niger.

Pour sa part, le Togo, notre pays qui affrontait la Tunisie qui jouait la peur au ventre n'a pas pu maintenir le cap de la victoire qui a fui de nouveau le nid des Eperviers togolais. A l'arrivée, c'est par un score de 2 buts à 0 que les Togolais ont été défaits par les Aigles de Carthage. Le pari a été donc perdu pour Gabriel Améyi et son Bureau qui ont tant cru à une victoire des togolais. Il y a lieu pour la Fédération de se remettre au travail en choisissant vite un entraîneur avec un staff technique solide disposant de moyens nécessaires avant l'échéance de la Guinée Bissau dans le cadre des préliminaires qualificatifs pour la Coupe du Monde 2014.

Au regard des résultats et de la liste des nations qualifiées pour la CAN, seul un pays y participe pour la première fois de

son histoire. Il s'agit du Niger qui n'a jamais pris part à une phase finale de la prestigieuse compétition continentale. 2011 aura donc été une année de tous les bonheurs pour le pays de Mamadou Issifou. Malgré leur défaite essuyée face aux Pharaons égyptiens par 3 buts à 0, les Menas du Niger ont devancé les Sud africains au nombre de buts marqués et arrivent premier de leur groupe synonyme de qualification pour la CAN 2012. Contrairement au Niger, son voisin du Sud, le Nigéria s'est désillusionné en concédant un nul de 2 buts partout face aux Guinéens qui finissent pour leur part premier de leur groupe. Tout comme le Togo, le Cameroun, L'Egypte, avant cette dernière journée, le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Algérie sont éliminés au profit des nations émergentes de football.

Toutefois, le réveil des ces nations émergentes n'a pas eu raison de la grandeur des Ghanéens, des Sénégalais, des maliens et des Ivoiriens. Ces quatre pays ont assuré leur qualification après s'être fait des frayeurs quelque fois dans la compétition. Ils sont en même temps des potentiels favoris pour remporter la coupe au regard du niveau des autres nations. Dans ces genres de compétition, l'expérience est de mise et des pays comme le Niger risquent de faire une aventure. La CAN s'ouvre officiellement en Janvier prochain. ■

B.K.



HELIM

L'INTERNET HAUT DÉBIT PAR TOGO TELECOM

TOGO TELECOM BAISSE SES TARIFS

jusqu'à

65%



**INTERNET
ILLIMITÉ
24h/24**

**de réduction
sur le forfait de connexion
Internet HELIM FIXE**

Solutions Internet "HELIM Fixe"		
PROFIL	OFFRES	FORFAIT MENSUEL TTC
GRAND PUBLIC	GP OTI illimité 128K/64K	22 295 F CFA 53-100 F CFA
	GP FAZAO illimité 256K/64K	34 685 F CFA 82-600 F CFA
	GP DEFALE illimité 512K/128K	74 340 F CFA 212-400 F CFA
	GP ALEDJO illimité 1M/256K	173 630 F CFA 495-600 F CFA
PROFESSIONNEL	PRO OTI illimité 128K/64K	38 225 F CFA 63-720 F CFA
	PRO FAZAO illimité 256K/64K	59 460 F CFA 99-120 F CFA
	PRO DEFALE illimité 512K/128K	127 440 F CFA 212-400 F CFA
	PRO ALEDJO illimité 1M/256K	297 360 F CFA 495-600 F CFA
	PRO AGOU illimité 2M/256K	679 680 F CFA 1-132-800 F CFA

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.
Service client : 112 Dépannage : 119

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg